

Je voudrais parler brièvement du climat qui pourrait régner à l'intérieur des prisons à la suite de l'abolition de la peine capitale et si nous n'adoptons pas ce soir l'amendement qui protégerait au moins les gardiens de prison et les policiers. Déjà, nous avons appris qu'un grand nombre de gardiens de prison avaient quitté leur emploi dans certains établissements de la province de Québec.

Dans nos prisons, on assistera à une détérioration collective du moral et il faudra bien adopter une toute nouvelle approche. Nous devons former une nouvelle génération d'employés de prison et trouver de nouveaux moyens d'action devant ce nouveau phénomène. Comme c'est le cas dans les pays où la peine de mort a été abolie, certains gardiens contracteront une alliance douteuse avec certains criminels dangereux de leur prison pour s'assurer leur protection contre les autres. La situation sera grave et la seule personne qui sera vraiment en sécurité dans la prison sera le prisonnier lui-même.

Le solliciteur général a saisi le Parlement de mesures visant à créer de nouveaux aménagements pour les établissements à sécurité maximale qui sont à présent désuets et démodés. Il est vrai que les établissements dont nous avons besoin aujourd'hui pour isoler de la société les criminels sont loin d'être suffisants. Que dire donc de la situation qui régnera une fois que le régime aura franchi ce nouveau pas vers le laxisme? Je crains bien que les fonctionnaires qui accepteront de travailler à l'administration des prisons subiront une punition cruelle et inusitée, car ils seront vraiment en danger, si cet amendement est rejeté aujourd'hui.

Je ne voudrais pas abuser du privilège que vous-même et mes collègues m'avez accordé, monsieur l'Orateur, mais je voudrais terminer en exprimant mon inquiétude de ce que certains de mes collègues qui préconisent l'abolition de la peine capitale aient attaqué certains d'entre nous en nous traitant de barbares, parce que nous souhaitions le maintien de la peine capitale. Je n'ai pas assisté à l'ensemble des débats mais, autant que je sache, aucun de mes collègues qui sont intervenus ici ne saurait être qualifié de barbare. Nous aurions de beaucoup préféré nous offrir le luxe de voter pour l'abolition totale, si nous pouvions offrir à ceux que nous représentons l'assurance de ne pas craindre d'envoyer leurs enfants, par exemple, dans la rue lorsqu'il fait noir, et l'espoir de régler de manière efficace le problème des éléments criminels et des tueurs professionnels. Aucun d'entre nous ne cherche à étendre la peine capitale à ceux qui sont coupables de meurtre au premier degré ou de meurtre prémédité.

La plupart des orateurs qui ont exprimé le désir de maintenir la peine de mort ont déclaré qu'ils ne seraient que trop heureux de voir la loi actuelle mise aux oubliettes à tout jamais. J'aimerais, quant à moi, que l'on étende les dispositions de la loi actuelle au cas de trahison et à un ou deux autres crimes. C'est pourquoi, il est si important que les députés appuient l'amendement tendant au maintien de la peine capitale pour le meurtre des gardiens de prison et des policiers. C'est le minimum que nous puissions accepter.

Si nous examinons les statistiques depuis la suspension de la peine capitale au Canada, comme elle n'a pas été effectivement appliquée depuis 1961, année de la dernière exécution, nous constatons que 18 personnes auraient dû être pendues, mais ne l'ont pas été. Une fois encore, tentons de concilier ce nombre avec les centaines de personnes tuées par des criminels qui ont récidivé ou qui ont été trouvés coupables d'un délit moins grave. Quand le solliciteur général nous dit que nous faisons peut-être une

Peine capitale

erreur, que nous pendons peut-être un innocent, il ne devrait pas oublier qu'il y a une chance sur un million qu'il en soit ainsi, mais il est parfaitement évident d'après les statistiques qu'il y a une excellente chance qu'une personne sur trois trouvée coupable d'un meurtre qualifié et emprisonnée pendant une période de temps limitée soit libérée et en commette un autre, si elle ne l'a pas déjà fait en prison.

● (2020)

J'en appelle à mes collègues, ce soir à la Chambre, et je leur demande sérieusement d'appuyer cet amendement essentiel qui permettra de protéger encore pendant quelque temps ceux que nous appelons lorsque nous sommes en difficulté, que nous sommes face à face avec les éléments criminels et le crime organisé, le tueur à gage et le meurtrier qui professent le plus total mépris à l'égard de toute norme morale ou humaine de notre société. Nous devrions nous préoccuper du sort de ces gardiens de l'ordre et nous engager à les soutenir dans leur travail puisqu'ils font souvent plus que ne l'exige leur seul devoir, et s'interposent entre nous et ces éléments criminels. Nous leur devons une certaine protection sans laquelle nous ne pouvons leur demander de faire leur travail aussi efficacement que par le passé.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, l'étude des amendements du projet de loi, dont la Chambre est saisie actuellement, nous porte à faire certaines réflexions fondamentales puisque, à mon sens, on doit se poser une première question, savoir comment il se fait que nous soyons rendus à cette espèce de cul-de-sac, et que le Parlement ait de la difficulté à s'en sortir. Le vote de principe pris à l'étape de la deuxième lecture le 22 juin dernier a bien illustré ce cul-de-sac, en ce sens que l'on s'est rendu compte que la Chambre était divisée presque exactement en deux sections. Mais si l'on étudie les raisons particulières qui ont amené une faction de la Chambre à voter en faveur de l'abolition de la peine capitale, nous nous rendons compte que les jeux ont été faussés.

La raison pour laquelle les jeux ont été faussés est tout à fait étrangère aux principes fondamentaux qui sont en cause, lorsqu'on discute d'abolir ou non la peine de mort. Je dis bien qu'elles sont indépendantes des seules raisons qui devraient nous préoccuper puisque, à mon sens, elles sont le fruit exclusif des ambitions et de l'idéologie d'un seul homme qui, en l'occurrence, est le très honorable premier ministre du pays. Comme le disait le chef de notre parti (M. Caouette), au cours de l'après-midi, lorsqu'il a eu l'occasion de participer à ce débat, il reste que lorsqu'on se demande qui a demandé que l'on abolisse la peine de mort, comment se fait-il qu'au moment où 90 p. 100 de la population du pays manifeste ouvertement pour le maintien de la peine capitale, on veuille cette abolition?

Des voix: C'est faux!

M. Matte: Les députés d'en face crient: C'est faux. Je défie l'honorable député de Lapointe (M. Marceau), de faire une enquête conjointe dans sa circonscription et dans ma propre circonscription où je verrais que dans la circonscription de Lapointe comme dans celle de Champlain, il doit y avoir, et je serais prêt à parier, 95 p. 100 de la population de sa circonscription en faveur du maintien de la peine capitale.